



DÉBAT

D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE

2021

COMMUNE DE FUMEL

DÉBAT

D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2021



SOMMAIRE

Exécution budgétaire 2020

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Tableau des emplois

Endettement de la ville de Fumel

Dépenses d'investissement

DOB 2021

I- EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2020

		PRÉVU Budget Primitif	RÉALISÉ	TAUX D'EXÉCUTION	
BUDGET GÉNÉRAL	Section de fonctionnement	Dépense	5.311.474,53	4.079.155,64	76,80 %
		Recette	5.311.474,53	5.951.097,20	112,04 %
		Excédent		1.871.941,56	
	Section d'investissement	Dépense	4.515.256,35	3.215.580,98 RAR + 859.499,25	71,22 %
		Recette	4.515.256,35	3.957.843,28 RAR + 688.777,54	87,65 %
		Excédent de l'exercice		742.262,30 RAR - 170.721,71	

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement s'explique par le retard pris par le chantier de l'avenue de l'Usine, suite à la crise sanitaire.

L'achèvement des travaux prévu initialement pour novembre 2020 est programmé pour février 2021 et les dernières factures correspondantes n'ayant pu être payées en 2020 généreront des RAR pour l'exercice 2021.

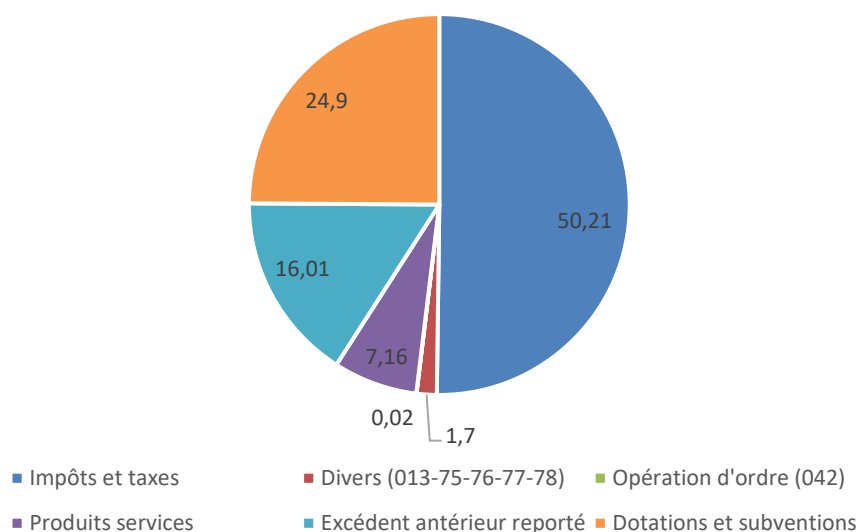
Excédent de fonctionnement	1.871.941,56 euros
Excédent d'investissement de clôture	742.262,30 euros
RAR d'investissement déficitaire	170.721,71 euros

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	REALISÉ EN €
002	Excédent de fonctionnement	952.878,27
042	Opération ordre	1.014,26
013	Atténuation des charges	10.457,31
70	Produits service	426.383,97
73	Impôts et taxes	2.988.110,85
74	Subventions	1.481.676,33
75	Autres produits de gestion	81.526,63
76	Produits financiers	3,98
77	Produits exceptionnels	9.045,60
		5.951.097,20

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN %



2) Impôts locaux

Pas de hausse du taux de fiscalité pour la 16^{ième} année, en 2020.

BP 2020

Taxes	Prévisions Bases 2020	Taux 2020	Produit attendu 2020	Produit perçu 2020
Taxe d'habitation	5.512.000,00	15,43	850.502,00	
Foncier bâti	5.100.000,00	22,50	1.147.500,00	
Foncier non bâti	69.600,00	69,31	48.240,00	
Total			2.046.242,00	2.049.649,00

La fiscalité directe locale constitue la principale recette de la commune.

Evolution des contributions directes

Exercice	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contributions directes	1.862.030	1.860.058	1.929.461	1.970.418	1.933.791	1.932.780*	1.972.038	2.019.309,00	2.049.649,00

*Afin de garantir la neutralité fiscale suite à la fusion des deux intercommunalités en 2017 les taux de fiscalité ont été revus entraînant une baisse du produit attendu de 4.670,00 € compensée via les attributions de compensation.

On constate à nouveau en 2020 le dynamisme de la fiscalité communale avec une recette supplémentaire de 30.340,00 euros par rapport à 2019.

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

**Accompagnement financier du transfert aux communes
de la part de taxe foncière des départements**

Données prévisionnelles en euros issues d'une simulation en situation 2018

Commune de FUMEL (47)

FUMEL	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales 1	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
		(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
	1 009 417	1 096 755	2 106 172	1 326 463	2 423 218	0,8691632367	2 106 172

3) Attributions de compensation Fumel- Vallée du lot

Le montant des attributions de Fumel-Vallée du Lot perçu en 2020 s'élève à 679.127,00 €. Il intègre depuis 2017 le montant équivalent à la neutralisation de la pression fiscale engendrée par la fusion des deux intercommunalités (Fumel/Penne d'Agenais). En 2019, ce montant a été diminué de façon transitoire de 10.192,00 € au titre de la compétence GEMAPI imposée par la loi à Fumel-Vallée du Lot.

En 2020, le montant perçu est identique à 2018.

En 2021, le montant des attributions de compensation devrait être proche de celui de 2019.

Quant au versement par Fumel-Vallée du Lot du fonds de péréquation des ressources intercommunales au bénéfice de la ville de Fumel, il relativement stable et s'élève en 2020 à 78.119,00 €.

4) Droits de mutation

Désignation	2007	2008	2009	2011	2012	2014	2016	2017	2018	2019	2020
Droits de mutation	156.616,01	71.132,80	36.599,05	111.006,38*	66.252,66	57.932,84	70.195,84	77.491,05	80.648,22	32.425,73	56.757,00

* réforme fiscale sur le patrimoine

Depuis 2019 et le passage de la commune en dessous du seuil de 5.000 habitants, l'attribution de la taxe additionnelle aux droits de mutation se fait désormais via un fonds de péréquation départemental selon un barème fixé par le Conseil Départemental.

Le marché soutenu de l'immobilier sur la commune permet d'envisager pour 2021, des recettes proches de celles de 2020.

5) DGF

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2021 n'est pas encore connu. Il est composé de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation.

Après une tendance à la baisse depuis 2015 (cf. loi des finances 2015 « Pacte de Confiance et de Responsabilité »), la DGF a retrouvé en 2020 son niveau des années 2010.

Cette évolution, si elle se poursuit en 2021, serait favorable pour la ville.

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	659.092,00	565.013,00	460.732,00	400.382,00	391.318,00	387.310,00	383.226,00
Dotation solidarité rurale	308.120,00	362.902,00	385.326,00	426.017,00	443.814,00	497.016,00	571.050,00
Dotation nationale de péréquation	93.930,00	112.716,00	132.561,00	137.467,00	142.472,00	143.551,00	154.350,00
DGF	1.061.142,00	1.040.631,00	978.619,00	963.866,00	977.604,00	1.027.877,00	1.108.626,00

6) Produits des services

La crise sanitaire de l'année 2020 aura, avec les confinements successifs et les fermetures administratives du Château de Bonaguil, impacté fortement les recettes de la commune.

La perte des recettes sur les droits d'entrée du Château de Bonaguil s'élève à 88.247,53 € par rapport à l'année 2019.

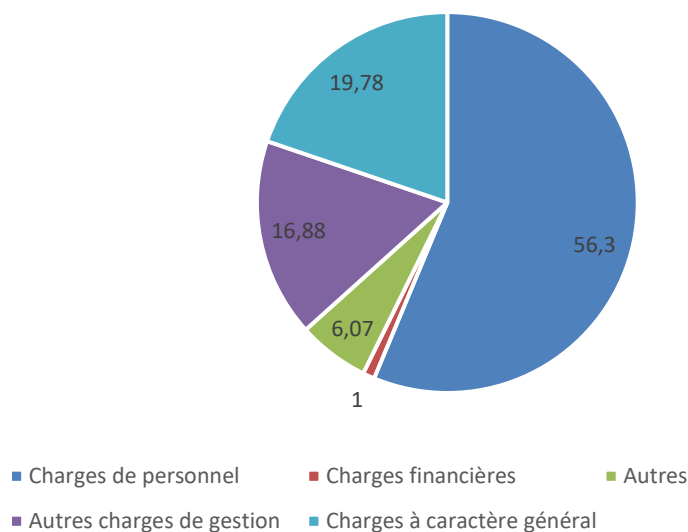
La baisse des revenus des immeubles (location Centre Culturel, salles polyvalentes, restaurant La Brasserie) s'élève à plus de 20.000,00 €. De même, la diminution de la vente des tickets de cantine représente 17.840,90 €. La pandémie actuelle invite à la plus grande prudence pour les prévisions budgétaires 2021.

III. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	RÉALISÉ EN €
011	Charges à caractère générale	805.671,29
012	Charges de personnel	2.296.414,96
65	Autres charges de gestion	688.530,92
66	Charges financières	40.968,84
67	Charges exceptionnelles	28.254,42
042	Opérations ordre-amortissement	219.315,21
		4.079.155,64

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN %



2) Evolution des dépenses de fonctionnement

	2014	2015	2016	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement	4.747.344,82	4.340.856,89	4.432.288,73	4.204.354,85	4.706.174,64	4.079.155,64
Charges de personnel	2.403.296,07	2.344.129,49	2.287.465,18	2.306.631,40	2.297.420,20	2.296.414,96
Charges financières	114.918,53	87.843,07	76.174,69	52.642,89	47.166,22	40.968,84

Le niveau élevé des dépenses de fonctionnement en 2019 s'expliquait par l'enregistrement d'écritures d'ordre d'un montant de 556.657,36 € au titre de la cession aux 10,00 euros symboliques des bâtiments de l'ancienne école de Condat. Après neutralisation de ces écritures, les dépenses s'élevaient à 4.149.517,28 € en 2019. Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 est donc moindre, mais proche de 2019 (- 70.361,64 €, soit une baisse de 1,7 %).

La crise sanitaire, avec la fermeture partielle de certains services lors des périodes de confinement (écoles, bibliothèque, Centre Culturel, Centre d'Accueil Municipal, salles polyvalentes, école des Arts, ...) et le renforcement des protocoles sanitaires, a impacté la section de fonctionnement.

Les économies générées sur les fluides des bâtiments (fermeture des services) ou suite à la suppression d'événements s'élèvent à environ 100.000,00 euros.

Toutefois, le renforcement des protocoles sanitaires engendre de nouvelles dépenses d'environ 20.000,00 euros.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 1^{er} janvier 2021

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre Postes	Durée Hebdo
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
ATTACHÉ	Attaché Principal	1	35 H 00
	Attaché Territorial	2	35 H 00
RÉDACTEUR	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	35 H 00
	Rédacteur	1	35 H 00
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	7	35 H 00
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	2	35 H 00
	Adjoint Administratif	1	35 H 00
FILIÈRE CULTURELLE			
ADJOINT	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2	35 H 00
	Adjoint du patrimoine	1	35 H 00
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE			
	Brigadier-Chef Principal	2	35 H 00
FILIÈRE TECHNIQUE			
TECHNICIEN	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H 00
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H 00
	Technicien	1	35 H 00
AGENT DE MAÎTRISE	Agent de Maîtrise Principal	2	35 H 00
	Agent de maîtrise	4	35 H 00
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	35 H 00
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	6	35 H 00
	Adjoint Technique	8	35 H 00
	" "	2	30 H 00
FILIÈRE SOCIALE			
	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	4	35 H 00
FILIÈRE ANIMATION			
	Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} classe	1	35 H 00
	Adjoint d'animation	1	35 H 00

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre d'emploi	Temps de travail
<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u>			
Adjoints Administratifs	Emploi de cabinet contractuel – cat. A	1	35 H 00
	Adjoint Administratif	2	35 H 00
<u>FILIÈRE TECHNIQUE</u>			
Adjoints Techniques	Adjoint Technique	6	35 H 00
<u>FILIÈRE CULTURELLE</u>			
Adjoints	Adjoint Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	6	35H (Saisonniers)
Assistants d'Enseignement Art.	Assistant d'Enseignement Art. - TAP / ALSH	2	08 H 00
<u>FILIÈRE ANIMATION</u>			
Adjoints	Adjoint d'Animation TAP/ALSH	1	06 H 00
	" "	1	10 H 00
<u>HORS FILIÈRE</u>			
Enseignants	Enseignants Educ Nationale - TAP / ALSH	4	01 H 00

La masse salariale a été maîtrisée en 2020, et ce malgré la fin du dispositif des contrats aidés. Les reversements du CNASEA sont devenus marginaux en 2020 avec 3.973,14 € et sont voués à disparaître en 2021.

Les charges financières des intérêts d'emprunt ont continué à baisser de 6.197,38 € en 2020.

Malgré la réalisation d'un emprunt de 2,2 millions d'euros en 2019/2020 au titre du programme de requalification de l'avenue de l'Usine, la commune continuera à voir décroître les versements liés au remboursement de la dette de 69.647,19 euros en 2021.

En effet, la planification de projet d'envergure tel que celui de l'avenue de l'Usine a été programmée de concert avec la politique de désendettement de la commune.

La contractualisation de l'emprunt de 2,1 millions d'euros en 2019 avec une phase de consolidation de 100.000,00 € en 2020, a été calculée de façon calendaire pour correspondre à l'arrêt de remboursement d'emprunts antérieurs.

L'opération de reprise des concessions de cimetières empêchée par la crise sanitaire en 2020 sera reprogrammée en 2021.

Une prestation d'archivage administratif de l'ensemble des services sera programmée en 2021. Le montant est en cours d'évaluation.

La nouvelle équipe municipale entend poursuivre la maîtrise de la masse salariale et développer davantage le travail en régie.

Le contexte évolutif de la pandémie, pour l'heure non-éradiquée, laisse présager un avenir budgétaire fait d'interrogations.

IV. ENDETTEMENT DE LA VILLE DE FUMEL

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2021	3.784.923,67	344.191,33	61.565,24	0,00	(+) 0,00	405.756,57	3.440.732,35
2022	3.440.732,35	326.291,82	53.273,06	0,00	(+) 0,00	379.564,88	3.114.440,53
2023	3.114.440,53	323.936,39	45.851,99	0,00	(+) 0,00	369.788,38	2.790.504,14
2024	2.790.504,14	294.760,23	38.558,58	0,00	(+) 0,00	333.318,81	2.495.743,91
2025	2.495.743,91	239.860,76	32.770,96	0,00	(-) 0,00	272.631,72	2.255.883,15
2026	2.255.883,15	233.844,09	28.897,89	0,00	(+) 0,00	262.741,98	2.022.039,06
2027	2.022.039,06	225.801,46	25.326,03	0,00	(+) 0,00	251.127,49	1.796.237,60
2028	1.796.237,60	226.434,09	21.989,11	0,00	(+) 0,00	248.423,20	1.569.803,51
2029	1.569.803,51	217.075,96	18.728,94	0,00	(+) 0,00	235.804,90	1.352.727,55
2030	1.352.727,55	181.293,77	15.856,50	0,00	(+) 0,00	197.150,27	1.171.433,78
2031	1.171.433,78	160.750,50	13.668,31	0,00	(+) 0,00	174.418,81	1.010.683,28
2032	1.010.683,28	122.696,30	11.926,71	0,00	(+) 0,00	134.623,01	887.986,98
2033	887.986,98	117.986,98	10.499,81	0,00	(+) 0,00	128.486,79	770.000,00
2034	770.000,00	110.000,00	9.086,00	0,00	(+) 0,00	119.086,00	660.000,00
2035	660.000,00	110.000,00	7.788,00	0,00	(+) 0,00	117.788,00	550.000,00
2036	550.000,00	110.000,00	6.490,00	0,00	(+) 0,00	116.490,00	440.000,00
2037	440.000,00	110.000,00	5.192,00	0,00	(+) 0,00	115.192,00	330.000,00
2038	330.000,00	110.000,00	3.894,00	0,00	(+) 0,00	113.894,00	220.000,00
2039	220.000,00	110.000,00	2.596,00	0,00	(+) 0,00	112.596,00	110.000,00
2040	110.000,00	110.000,00	1.298,00	0,00	(+) 0,00	111.298,00	0,00
Sous-Total		3.784.923,68	415.257,13	0,00		4.200.180,81	
Total		3.784.923,68	415.257,13	0,00		4.200.180,81	

Le montant du capital à rembourser en 2021 sera de 344.191,32 € soit une baisse de 78.028,96 €.

Le montant du recours à l'emprunt en 2021 devrait être faible voire nul afin de conforter les finances de la commune dans la perspective du futur projet de rénovation urbaine ancienne gare/rue Léon Jouhaux.

V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

RAR 2020 Recettes	688.777,54
RAR 2020 Dépenses	859.499,25
Déficit	170.721,71

Restes à Réaliser 2020 - Dépenses :

Le programme de requalification de l'avenue de l'Usine mobilise 70 % des RAR. Les engagements les plus significatifs sont les suivants :

- 603.857,16 € marchés de travaux, maîtrise d'œuvre et fonds de concours de Territoire Énergie 47 ;
- 54.000,00 € prime dialogue compétitif - projet urbain ancienne gare/Léon Jouhaux ;
- 40.467,46 € éclairage public – avenue de Bonaguil TE47 ;
- 35.432,82 € bâtiments communaux (CCT, menuiseries, reprise suite démolition bâtiment voie verte) ;
- 31.559,62 € voiries – allées cimetière des Cyprès ;
- 28.802,40 € bâtiments scolaires – menuiseries ;
- 19.595,88 € matériel divers dont panneaux adressage ;
- 20.000,00 € contribution communale ZAC Orée du Bois ;
- 16.794,00 € opération façades ;
- 4.332,00 € cours de tennis Coquillou ;
- 1.600,00 € mobilier ATSEM – école maternelle.

Restes à Réaliser 2020 - Recettes :

Les recettes attendues concernent essentiellement le programme de requalification de l'avenue de l'Usine soit :

Au titre des études

Région	=	1.500,00 €
LEADER	=	10.599,98 €

Au titre des travaux

État

• DSIL 2018, solde	=	76.548,06 €
• DSIL 2019, solde	=	206.227,00 €
• DSIL 2020, solde	=	210.000,00 €

Département

• 2018, opération sécurité	=	7.600,00 €
• 2019, opération sécurité	=	15.200,00 €
• Maîtrise d'œuvre déléguée II	=	150.000,00 €

Les recettes à percevoir en sus du programme de l'avenue de l'Usine sont relatives au dossier d'adressage DETR 2019 → 7.791,00 €

Projets d'investissements 2021 :

- Relance du programme ZAC Hameau du Bosquet ;
- Requalification quartier rues Georges Kuntz, Emile Barthe et Métairie Basse ;
- Éclairage public avenue Léon Blum ;
- Bâtiments scolaires/bâtiments communaux : menuiseries, isolation, ... ;
- Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) ;
- Opération façade ;
- Projet urbain gare/rue Léon Jouhaux ;
- Équipements divers.